



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## **Fondation Notre Dame**

### **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **Fondation Notre-Dame**

*Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992*

10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris

SIREN : 393 739 594

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse au 31 décembre 2022 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes  
Mazars

Paris-La Défense, le 07/06/2023

Jérôme EUSTACHE



# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	12 711		12 711	24 455
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 711		12 711	24 455
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	300 000		300 000	
Valeurs Mobilières de Placement	300 000		300 000	
<i>Obligations</i>	300 000		300 000	
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	1 597 455		1 597 455	635 893
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	256		256	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 910 422</b>		<b>1 910 422</b>	<b>660 348</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 910 422</b>		<b>1 910 422</b>	<b>660 348</b>

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>22 432</b>	<b>1 425</b>
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>443 181</b>	<b>319 239</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>295 147</b>	<b>123 942</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>738 328</b>	<b>443 181</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>738 328</b>	<b>443 181</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	980 000	
<b>TOTAL II</b>	<b>980 000</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576	2 796
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	169 085	212 946
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>169 661</b>	<b>215 742</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 910 422</b>	<b>660 348</b>

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 586 405	598 485
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 586 405	598 485
<i>Dons manuels non affectés</i>	586 405	588 480
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	1 000 000	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		10 000
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		5
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 586 405</b>	<b>598 485</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	19 989	12 767
Aides financières (projets engagés)	257 160	443 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	39 228	19 470
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	980 000	
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 296 377</b>	<b>475 237</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>290 028</b>	<b>123 247</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	5 119	695
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>5 119</b>	<b>695</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>5 119</b>	<b>695</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>295 147</b>	<b>123 942</b>

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 591 525</b>	<b>599 180</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 296 377</b>	<b>475 237</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>295 147</b>	<b>123 942</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		50
Bénévolat	59 269	26 490
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>59 269</b>	<b>26 540</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		50
Personnel bénévole	59 269	26 490
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>59 269</b>	<b>26 540</b>

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 591 525</b>	<b>1 591 525</b>	<b>599 180</b>	<b>599 180</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 586 405	1 586 405	598 480	598 480
- Dons manuels non affectés	586 405	586 405	588 480	588 480
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie			10 000	10 000
- Mécénat	1 000 000	1 000 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 119	5 119	700	700
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 591 525</b>	<b>1 591 525</b>	<b>599 180</b>	<b>599 180</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>257 160</b>	<b>257 160</b>	<b>443 000</b>	<b>443 000</b>
1.1 Réalisées en France	257 160	257 160	443 000	443 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	257 160	257 160	443 000	443 000
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>19 989</b>	<b>19 989</b>	<b>12 767</b>	<b>12 767</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 989	19 989	12 767	12 767
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 228</b>	<b>39 228</b>	<b>19 470</b>	<b>19 470</b>
3.1 Frais de gestion	39 228	39 228	19 470	19 470
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>		
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 296 377</b>	<b>1 296 377</b>	<b>475 237</b>	<b>475 237</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>295 147</b>	<b>295 147</b>	<b>123 942</b>	<b>123 942</b>

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	59 269	59 269	26 540	26 540
Bénévolat	59 269	59 269	26 490	26 490
Prestations en nature			50	50
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>59 269</b>	<b>59 269</b>	<b>26 540</b>	<b>26 540</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>			647	647
Réalisées en France			647	647
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	51 884	51 884	18 508	18 508
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	7 385	7 385	7 385	7 385
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>59 269</b>	<b>59 269</b>	<b>26 540</b>	<b>26 540</b>

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	257 160	443 000	Colisations sans contreparties	1 591 525	599 180
- Actions réalisées directement	257 160	443 000	Dons manuels non affectés	586 405	588 480
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	257 160	443 000	Dons manuels affectés		10 000
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie	1 000 000	700
Réalisées à l'étranger			Mécénats	5 119	
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
- Frais d'appel à la générosité du public	19 989	12 767			
- Frais de recherche d'autres ressources	19 989	12 767			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
- Frais de gestion	39 228	19 470			
- Frais de gestion immobilière	39 228	19 470			
- Charges financières					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>316 377</b>	<b>475 237</b>			
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 591 525</b>	<b>599 180</b>
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>					
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
	980 000		<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>		
	295 147	123 942	<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 591 525</b>	<b>599 180</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 591 525</b>	<b>599 180</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice</b>		
			(hors fonds dédiés)	443 181	319 239
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	295 147	123 942
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice</b>		
			(hors fonds dédiés)	738 328	443 181

# FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

Contributions volontaires en nature		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			647	
Réalisées en France			647	
Réalisées à l'étranger				26 540
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		51 884	18 508	
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		7 385	7 385	
<b>TOTAL</b>		<b>59 269</b>	<b>26 540</b>	<b>26 540</b>
				59 269
				26 490
				50

## RESSOURCES DE L'EXERCICE

<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		59 269	26 540
Bénévolet		59 269	26 490
Prestations en nature			50
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>		<b>59 269</b>	<b>26 540</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

*Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public*

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>		
(-) utilisation		980 000
(+) report		<b>980 000</b>
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		



# Fondation de l'Abbaye de Lagrasse

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique

2022

## ANNEXES

<b>1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....</b>	<b>4</b>
1.1 OBJET.....	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....	4
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>5</b>
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	6
2.2.2 Fonds dédiés.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	8
<b>3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>9</b>
3.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1 Disponibilités.....	9
3.1.2 Créances.....	9
3.1.3 Créances clients et comptes rattachés .....	10
3.2 NOTES SUR LE PASSIF .....	10
3.2.1 Fonds associatif.....	10
3.2.2 Fonds dédiés spécifique et report à nouveau.....	10
3.2.3 Etats des échéances des dettes.....	11
3.2.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	12
3.2.5 Charges à payer.....	12
<b>4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>13</b>
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	13
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	13
4.3 PROJETS SOUTENUS .....	13
<b>5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....</b>	<b>13</b>
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	13
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	13
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	14
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	14
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	14
5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER).....	14
5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 14	
5.2 EMPLOIS .....	14
5.2.1 Contenu des missions sociales.....	14
5.2.2 Frais de recherche de fonds.....	15

5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement.....	15
5.2.4	Reports en dédiés de l'exercice.....	15
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>15</b>
6.1	LOGAUX .....	15
6.2	EFFECTIFS .....	15
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES .....	15
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	17
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	17
6.5.1	Engagements donnés.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.5.2	Engagements reçus.....	17

## 1. Activités de la Fondation

### 1.1 Objet

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE a pour objet de :

- Soutenir l'action de sauvegarde, de rénovation et de mise en valeur des bâtiments constituant L'Abbaye de Lagrasse, classée Monument Historique, ainsi que des jardins environnants.
- Par les chantiers de rénovation envisagés, développer et faire connaître le savoir-faire des artisans et métiers d'art traditionnels de la région,
- Soutenir les missions d'accueil des pèlerins et autres visiteurs ainsi que les actions caritatives qu'un Monastère se doit d'exercer,
- Et soutenir toute autre action, d'intérêt général, à caractère non lucratif, contribuant à la transmission de la culture chrétienne ainsi qu'au rayonnement spirituel et culturel de l'abbaye Canoniale Sainte-Marie de Lagrasse et de ses éventuels prieurés ou fondations, tant en France qu'à l'étranger.

### 1.2 Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2022, la Fondation Abbaye de Lagrasse a collecté 1 586 K€ (versus 598 K€ en 2021). Cette forte progression est liée au mécénat de « Dassault Histoire et Patrimoine » d'un million d'euros, affecté à la restauration du bras sud et travée nord du transept de l'abbaye de Lagrasse. Concernant les dons des particuliers, la Fondation a bénéficié de la mobilisation de plus de 1 350 donateurs.
- ✓ Après avoir financé les travaux de rénovation de la tour et du clocher dès 2020, la fondation soutient désormais la réhabilitation du transept. Les autorisations administratives pour les travaux du transept ayant été obtenues en avril 2022, les appels d'offres ont été lancés et les travaux pourront commencer en 2023.
- ✓ Par ailleurs, la fondation s'implique également dans les œuvres sociales en finançant un local pour l'accueil des jeunes à Narbonne ainsi que la rénovation d'une maison pour l'accueil des familles dans le village de Lagrasse.
- ✓ La Fondation abritée a été renouvelée pour une période cinq ans en décembre 2022.

### 1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.



## 2. Règles et méthodes comptables

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

### 2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque fondation a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ». La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

### 2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

#### - Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

#### - Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE

DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### 2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2022.

#### 2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels             | 1 an  |
| - Matériel de bureau    | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

### 2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



## 3. Compléments d'information sur le bilan

### 3.1 Notes sur l'Actif

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation de flux, sans dotation.

#### 3.1.1 Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	1 597 455 €	635 893 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 597 455 €</b>	<b>635 893 €</b>

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. 11 % des disponibilités sont engagés en faveur d'un projet et 61 % en faveur du fonds dédiés (travaux du transept).

#### 3.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant	A un an au	A plus
	Brut	plus	d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Créances	12 711	12 711	
<b>TOTAL</b>	<b>12 711</b>	<b>12 711</b>	

L'ensemble des dons restant à encaisser au 31/12/2022 l'ont été début janvier 2023.

### 3.1.3 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	12 711		12 711	24 455
Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>12 711 €</b>		<b>12 711 €</b>	<b>24 455 €</b>

## 3.2 Notes sur le Passif

### 3.2.1 Fonds associatif

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

### 3.2.2 Fonds dédiés spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

### Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au	443 181
Résultat	295 147
<b>Report à nouveau au 31/12/2022</b>	<b>738 328 €</b>

Fonds dédiés spécifique :

Fonds dédiés spécifique au 31/12/2022	980 000 €
---------------------------------------	-----------

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds rénovation transept			20 000	20 000	1 000 000	980 000	980 000
<b>TOTAL</b>			<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>980 000 €</b>	<b>980 000 €</b>

(\*) Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Dans le cadre de la réhabilitation du transept de l'Abbaye, un fond dédié a été créé au 31/12/2022 afin de conserver le montant apporté en mécénat au projet concerné.

3.2.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	576	576		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses				
Projets bénéficiaires restant à solder	169 085	169 085		
<b>TOTAL</b>	<b>169 661 €</b>	<b>169 661 €</b>		

Parmi les dettes, il reste principalement à solder les travaux du clocher et les engagements pour démarrer les travaux du transept.

### 3.2.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs France	150	2 796
Fournisseurs factures non parvenues	426	
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>576 €</b>	<b>2 796 €</b>

### 3.2.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576	2 796
Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	169 085	212 946
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes		
<b>DETTES</b>	<b>169 661 €</b>	<b>215 742</b>

L'essentiel des dettes concerne les projets restant à solder, liés à l'engagement de la Fondation en faveur des travaux du transept de l'abbatiale. Les travaux sont tributaires d'autorisations de la DRAC.



## 4. Complément d'information sur le compte de résultat

### 4.1 Legs, donations et assurances-vie

Il n'y a pas de legs et donations en faveur de la Fondation.

### 4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 621 627 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. La contribution s'élève en 2022 pour la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE à 39 228 €.

### 4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	7	257 160
<b>Total des missions sociales Fondation</b>	7	257 160 €



## 5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

### 5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

#### 5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

#### 5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

#### 5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

#### 5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.2.

#### 5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

#### 5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2 Emplois

### 5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.  
[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



## 6. Autres informations

### 6.1 Locaux

Le siège de la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE se situe au 6, Rive Gauche - 11220 LAGRASSE

### 6.2 Effectifs

En 2022, la Fondation a fonctionné sans salarié dédié.

### 6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2022	Valorisation 2022
B. Comité	0,06	7 384
Bénévole	1,65	51 884
	<b>1,71</b>	<b>59 268 €</b>

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>		647	<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	59 269	26 540
Réalisées en France		647	Bénévolat	59 269	26 490
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		50
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	51 884	18 508			
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	7 385	7 385			
<b>TOTAL</b>	<b>59 269€</b>	<b>26 540 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 269€</b>	<b>26 540 €</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>		
(-) utilisation		
(+) report	980 000	
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>980 000</b>	

### 6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86 195 € dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

### 6.5 Engagements hors bilan

#### 6.5.1 Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné.

#### 6.5.2 Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu.

